

# EN 2019, DES ORIENTATIONS VISANT À PROMOUVOIR LA VIABILITÉ À LONG TERME DES ACTIVITÉS SPATIALES ONT FAIT L'OBJET D'UN ACCORD INTERNATIONAL

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) a adopté par consensus un préambule et 21 lignes directrices, démontrant ainsi comment les États collaborent au niveau multilatéral pour faire de la viabilité de l'espace une priorité.

Les lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales se présentent sous la forme d'un recueil de mesures internationalement reconnues et d'engagements destinés à assurer la viabilité à long terme des activités spatiales.

Le préambule des lignes directrices définit la viabilité à long terme des activités spatiales, explique que l'application des lignes directrices est libre et qu'elles ont un caractère juridiquement non contraignant, et précise comment les orientations qu'elles fournissent sont appelées à être revues et mises à jour.

Les lignes directrices  
s'appliquent à la fois aux  
entités gouvernementales  
et non gouvernementales.

#LTSGUIDELINES  
#SPACESUSTAINABILITY



NATIONS UNIES  
Bureau des affaires spatiales

LES LIGNES DIRECTRICES FOURNISSENT DES ORIENTATIONS DÉTAILLÉES QUI SONT RÉPARTIES SELON **QUATRE SECTIONS** : **A)** CADRE DIRECTEUR ET RÉGLEMENTAIRE DES ACTIVITÉS SPATIALES ; **B)** SÉCURITÉ DES OPÉRATIONS SPATIALES ; **C)** COOPÉRATION INTERNATIONALE, RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET SENSIBILISATION ; ET **D)** RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DANS LES DOMAINES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES.